

# Choisir l'écologie pour Le Mans

Le temps est venu

Le Mans, le 8 mars 2020

## Objet : Vos questions concernant les musiques actuelles au Mans

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir différentes questions relatives à nos engagements en matière de musiques actuelles et plus généralement de politique culturelle.

Si notre projet intègre la dimension culturelle dans différents axes, c'est l'objectif 26 « Renouveler l'ambition culturelle et artistique du Mans » qui traite plus particulièrement du sujet. Vous pouvez consulter l'intégralité de notre projet sur : [ecologielemans.fr](http://ecologielemans.fr).

Pour nous, la culture et l'écologie sont deux vecteurs essentiels et intimement connectés de la transition sociétale que nous appelons de nos vœux. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons dédié, le 27 février dernier, une soirée de campagne à la thématique « Culture et Écologie », en présence de Marie Desplechin.

La culture et les pratiques culturelles constituent un socle primordial à tout développement humain, à la capacité pour tout individu d'évoluer et de vivre harmonieusement avec ses semblables. Notre approche est celle de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques du plus grand nombre. Nous sommes donc sensibles à la notion de droits culturels que vous mettez en avant dans votre interpellation et partageons votre exigence en termes de reconnaissance et de garantie.

Au Mans, nous avons accès à une appréciable diversité culturelle : dans des domaines culturels très variés, entre nos musées, des représentations « grand public » et des performances ou des œuvres hors du commun, l'offre est riche. Pour faciliter l'accès à la culture, nous bénéficions également de lieux répartis partout dans la ville. Cela dit, on peut considérer que ce foisonnement souffre de ses vertus et manque de liant. De fait, il manque à notre ville une vraie cohérence dans son approche des politiques culturelles et artistiques.

Nous voulons qu'au travers de son offre artistique et culturelle, Le Mans rayonne ; et qu'en mettant en avant ses spécificités et originalités, la ville foisonne de projets et réalisations. Nous voulons que Le Mans développe son identité culturelle propre et contribue ainsi à transformer l'image de notre ville. À cette fin, nous nous appuyerons sur une politique culturelle co-construite avec les acteurs de l'art et de la culture de l'agglomération et de la Sarthe.

Voici nos réponses à vos questions (vos questions sont encadrées en vert) et les engagements que je prends en qualité de future maire de la ville.

## 1. Quelle organisation démocratique et solidaire pour un accès à la musique dans toute sa diversité

- Comment envisagez-vous de faciliter et inciter l'expression de la richesse et de la diversité des cultures et des pratiques musicales et artistiques des habitants de tous les quartiers de la ville ?
- Envisagez-vous des mesures pour assurer une plus grande égalité d'accès aux nombreuses propositions musicales et artistiques ? Si oui, lesquelles ?
- Quels moyens nouveaux comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser les pratiques musicales de toutes et tous, en milieu scolaire, comme dans les pratiques en amateur ou en professionnel ?

Si je comprends bien la logique de votre questionnaire, vous souhaitez ici connaître mes engagements pour l'accès à la musique de toutes et tous. Je traiterai ainsi de la dimension démocratique au sens de la gouvernance en réponse à votre dernière question.

Concernant l'accès aux pratiques artistiques, dont la pratique musicale, de toutes et tous, je souhaite **mettre à l'étude une école municipale des pratiques artistiques (mesure 188 de notre projet)**. Il s'agit de s'inspirer des écoles municipales de sport déjà existantes. Nous voulons que chaque jeune ait accès à une activité artistique. En nous appuyant sur les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), centres sociaux et associations existantes, nous contribuerons à une offre variée et accessible, notamment dans le cadre des temps périscolaires. Ces initiations accessibles sur le territoire viendront en complément des deux grands établissements de formation artistique que sont le Conservatoire de Musique, Danse et Art Dramatique et les Beaux-Arts-TALM, dont la place dans l'offre éducative et culturelle de la ville est reconnue.

J'ai bien conscience que ce projet est ambitieux et que nous ne pouvons pas copier-coller le modèle des écoles municipales de sport. Il s'agira de trouver un juste équilibre entre la mobilisation bénévole, l'encadrement professionnel, la réorientation des moyens et l'affectation de nouveaux moyens. Ce projet s'appuiera sur un processus de co-construction pour avoir un maximum de chances d'aboutir.

Je tiens aussi à donner davantage de visibilité aux initiatives du territoire avec trois mesures déjà identifiées :

- **Améliorer et coordonner la communication sur les pratiques et événements artistiques et culturels (mesure 189 de notre projet)**. C'est en effet encore compliqué sur l'agglomération mancelle d'accéder à une information exhaustive sur les offres culturelles et artistiques existantes. Nous voulons investir dans une interface unique et ergonomique. Elle intègrera les enjeux d'accessibilité, en cohérence avec notre mesure 123 sur le répertoire d'accessibilité.
- **Organiser une « grande fête des activités artistiques » (mesure 190 de notre projet)**. Sur le modèle de la Fête du sport, nous souhaitons lancer une rencontre annuelle autour des pratiques artistiques.

- **Favoriser les pratiques « amateurs » dans tous les domaines culturels (mesure 195 de notre projet).** Nous voulons amener la culture dans les écoles à la rentrée scolaire pour faire connaître l'offre (caravane des activités extra-scolaires avec inscriptions sur site) ; nous souhaitons aussi développer les actions culturelles dans le cadre des « plans mercredis » et vacances.

Je veux aussi favoriser **l'interculturalité**. Ainsi, dans le cadre de notre politique de prévention et d'ouverture culturelle, nous favoriserons l'émergence et la diffusion de pratiques artistiques représentatives des différentes ethnies présentes sur notre territoire (aide financière, mise à disposition de lieux de répétition, ouverture de scène publique). Nous soutiendrons les échanges interculturels qui pourront émerger de cette dynamique. C'est la mesure 192 de notre projet.

Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons nous appuyer sur les acteurs de la culture dans notre **projet d'animation de la vie nocturne** (voir mesure 29 de notre volet prévention-sécurité). L'idée est de voir comment mettre en place au Mans une dynamique du type des nuits bar-bars (voir ce qui est mis en place à Nantes).

Je suis persuadée que vous avez-vous aussi travaillé à vos propositions et nous aurons l'occasion d'échanger pour une action la plus cohérente et adaptée possible.

## 2. Dynamiser et accompagner les artistes et les initiatives locales

- Pensez-vous initier/porter de nouvelles mesures pour soutenir la jeune création, les jeunes musiciens et les jeunes acteurs culturels, pour favoriser les lieux d'expression et d'expériences artistiques ? Si oui, lesquelles ?

- Quelles évolutions ou nouveaux modes de soutien à la vie associative et aux initiatives individuelles pensez-vous initier ?

- Comment envisagez-vous de favoriser les liens et inter actions entre les acteurs dans leur grande diversité de missions, d'activités, de moyens ?

Dans notre projet concernant les jeunes (objectif 24 de notre projet), nous affirmons notre volonté de **développer la dynamique mise en place avec la Couveuse ou encore Coup de pouce (mesure 172)**. Les jeunes talents auront toute leur place lors de la fête des pratiques artistiques ou encore dans l'animation de la vie nocturne. C'est aussi un sujet qui pourra faire l'objet de la mobilisation du futur Conseil municipal des jeunes pour construire des projets particulièrement adaptés aux usages et besoins.

Concernant les évolutions ou nouveaux modes de soutien à la vie associative et aux initiatives individuelles, je souhaite que **les modalités d'interventions de la collectivité soient co-construites avec les acteurs du territoire**, à l'image de ce qui s'est fait à l'échelon régional avec les commissions techniques de la Conférence régionale consultative de la culture. Le dialogue territorial et l'intelligence collective sont un pilier transversal de notre projet (axe 6), qui deviendra une pratique générale à toute l'action publique.

Je souhaite aussi que les acteurs présents sur le territoire puissent être soutenus avec un **minimum de gestion administrative des dossiers**. Nous devons ainsi nous entendre

sur un cadre pluriannuel de soutien et des modalités permettant d'articuler transparence, évaluation et souplesse.

Enfin, il importe de pouvoir aussi accompagner **l'émergence de nouvelles initiatives et acteurs**. Or, aujourd'hui, nous observons de nombreux projets « hybrides » qui sont freinés et mis de côté car ils ne rentrent pas dans les cases et schémas connus. Ainsi, nous avons prévu plusieurs mesures concernant les tiers lieux, comme la mesure 187 « Accompagner l'émergence de tiers lieux à dimension culturelle ». J'estime que les espaces intermédiaires sont favorables à la créativité et à l'émergence de nouvelles formes culturelles. Ils permettent aussi de toucher un public différent que dans les lieux à image institutionnelle ; de plus, ils participent au renouvellement des codes et expressions. Nous serons à l'écoute des projets de tiers lieux culturels et les soutiendrons dans leur création, tout en veillant à leur relative autonomie et liberté de fonctionnement. Cependant, il y aura toujours un projet « hors norme ». Ainsi, nous avons prévu de créer une mission « action citoyenne » (mesure 212). Elle aidera les particuliers et associations qui souhaitent le soutien de la collectivité pour leurs actions propres. Elle pourra animer des ateliers-projets et mettre les porteurs et porteuses de projets en relation avec des structures compétentes ou d'autres personnes intéressées.

Concernant le lien entre les acteurs, je vous réponds dans la partie suivante.

### 3. Construire une politique partagée avec les acteurs locaux et les habitants

- Dans l'esprit de l'article 103 de la loi NOTRe, sous quelle forme envisagez-vous d'impliquer les acteurs et les habitants dans l'élaboration et l'évaluation de votre politique de développement de la musique et de sa pratique ?
- Comment envisagez-vous associer les acteurs locaux aux projets imaginés par la municipalité ?
- Quelles modalités de suivi et de contractualisation, avec les acteurs, les artistes, les habitants, comptez-vous initier tout au long du mandat vis-à-vis de vos engagements ?
- Quelles modalités et quels critères d'évaluation des projets et des structures comptez-vous mettre en œuvre ?

Mon équipe et moi sommes convaincus de l'importance de renouveler les pratiques démocratiques et voulons nous appuyer dans chacune de nos actions sur le dialogue et les outils d'intelligence collective. Ce sera un chantier phare du prochain mandat qui nécessitera de nous former, ainsi que les services de la collectivité, et d'être accompagnés pour engager réellement cette transformation. Ainsi, l'axe 6 de notre projet, en particulier **l'objectif 27 « Cultiver la coopération et la transparence dans l'agglomération »**, fixe des balises pour y parvenir.

Concernant plus particulièrement le champ qui vous intéresse, je mettrai en place **un Conseil intercommunal permanent de l'art et de la culture** (mesure 185). Le conseil des acteurs de la culture déçoit et ne joue pas son rôle. Nous aspirons à enclencher une dynamique qui permettra de co-construire un projet ambitieux pour l'art et la culture sur l'agglomération. Ainsi, dans cette optique, ces pistes sont envisageables : cartographier les pratiques artistiques et culturelles, spécifier les besoins de chacun,

évaluer et prioriser les besoins en équipements (par exemple, la rénovation du conservatoire, la création d'une cité des musiques ou au moins la création d'une ou plusieurs salles de pratiques musicales en groupe adaptées à tous les styles musicaux, un auditorium...), soutenir la structuration du tissu local et coordonner les actions des professionnels et associations, générer l'émulation entre professionnels et amateurs... Nous veillerons à associer à cette démarche un panel de citoyens qui contribueront par leur diversité à une approche ouverte et inclusive : personnes en situation de handicap, seniors, jeunes.

La question de l'évaluation est pour nous cruciale. Nous la traitons dans la **mesure 219** : « **Une évaluation transparente, démocratique et fiable de notre action publique** ». Nous avons besoin d'une véritable évaluation des politiques publiques pour améliorer leur efficacité. Bien souvent les bilans des collectivités se résument à de l'auto-promotion. Pour garantir la dimension démocratique de cette évaluation, les Mancelles et les Manceaux seront associés sous forme d'une conférence citoyenne ou d'un panel citoyen aux différentes étapes de l'évaluation : définition des indicateurs, élaboration éventuelle du cahier des charges pour l'appel à expertise extérieure et suivi annuel. Ces citoyen.ne.s seront sélectionné.e.s en fonction de critères de représentativité de la population après tirage au sort. Nous mettrons en œuvre **les nouveaux indicateurs de richesse** qui permettent une évaluation basée sur l'humain et l'écologie, pas simplement sur une approche purement chiffrée. Le futur Conseil intercommunal permanent de l'art et de la culture sera également amené à se prononcer sur les sujets qui lui sont spécifiques et à contribuer à cette évaluation générale.

En espérant que ces réponses sont suffisamment précises et apportent des éclairages pertinents, je vous présente, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations,



Isabelle Sévère  
Tête de liste Choisir l'écologie pour Le Mans